

DÉPARTEMENT <b>Val d'Oise</b>
CANTON <b>L'Isle-Adam</b>
COMMUNE <b>Asnières-sur-Oise</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE  
EN DATE DU 03 janvier 2022

-----

N° 1

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 Mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur les terrains cadastrés F 812, F 813, F 762, F 802, F 809, d'une contenance totale de 4 665 m<sup>2</sup> sis 1 carrefour de la Seigneurie et lieudit « Les Presiers » et appartenant à Madame Marie-Christine DECROO.



Le Maire,

*Claude Krieguer*  
Claude KRIEGUER